

PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Avant-propos :

L'article 107 de la Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) impose à l'exécutif local des Communes de 3 500 habitants et plus de présenter à son organe délibérant, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un **RAPPORT** sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette.

Le ROB reprend les éléments du contexte financier international, national et local, les principales mesures du Projet de Loi de Finances pour 2018, ainsi que de la nouvelle Loi de Programmation des Finances Publiques pour la période 2018-2022, puis les grandes orientations retenues pour le budget 2018.

Le ROB qui donne lieu à un débat au sein du Conseil Municipal est acté par une délibération spécifique. Le ROB et la délibération qui s'y rapporte sont transmis au représentant de l'état, pour lui permettre de s'assurer du respect de la Loi.

Le décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 rappelle les obligations de publicité et de transmission des ROB respectifs, entre Communes et EPCI.

Sommaire :

1 – Contexte économique international, national et local

A – Contexte économique international

B – Contexte économique national

C – Contexte économique local

2 – Les orientations municipales

A – Les Recettes

DGF

Fiscalité

Autres recettes

B – Les Dépenses

Résultats 2017

Rétrospective

Le Personnel

Situation de la dette

Les investissements

3 – Le budget annexe Lotissement du Cdt Oreilly

1 – Contexte économique international, national et local

A – Contexte économique international

En 2016, l'économie mondiale n'a progressé que de 2,2%, soit le taux le plus faible depuis la crise de 2009. Cette progression lente est marquée par un faible rythme d'investissement, un ralentissement de la croissance du commerce mondial et par des niveaux d'endettement élevés. Les prix bas des matières premières ont amplifié ces facteurs dans de nombreux pays exportateurs de matières premières depuis mi-2014. Les conflits et tensions géopolitiques continuent de peser sur les perspectives économiques de plusieurs régions.

Néanmoins, alors que l'on prévoyait des taux de 2,7 % en 2017 et de 2,9 % en 2018, la croissance mondiale du PIB devrait finalement atteindre 3,5% en 2017 et 3,7% en 2018. Cette dynamique de croissance s'explique en partie par un rebond de la production industrielle, une hausse de la consommation, des investissements et des échanges commerciaux depuis le second semestre 2016.

Dans la zone euro, la croissance a dépassé les attentes du premier semestre : elle devrait s'élever à 2,1% en 2017. Cette amélioration est en partie due à une baisse du chômage, tombé à 9,1% en juillet 2017, soit le niveau le plus faible enregistré depuis 2009. La reprise est également tirée par une consommation en hausse, une augmentation des exportations et une politique monétaire favorable. Cependant la consolidation de la croissance à long terme reste très incertaine : une baisse est prévue pour 2018 (1,9%).

Du côté de l'Allemagne, l'activité s'est accélérée plus vite que prévu au premier semestre 2017, la confiance des entreprises est bien installée et les investissements en biens d'équipement sont repartis à la hausse. Paradoxalement les excédents budgétaires pourraient provoquer des risques de déséquilibres au sein de la zone euro.

Au Royaume-Uni, les perspectives sont bien plus incertaines : le ralentissement de l'activité s'est poursuivi en raison du fléchissement de la croissance de la consommation et de l'investissement. La croissance devrait s'élever à 1,6% du PIB en 2017 et 1% en 2018 après 1,8% en 2016, notamment en raison des incertitudes qui demeurent quant au Brexit.

Aux États-Unis, la croissance, estimée à 2,1 % du PIB pour 2017, est soutenue par une hausse des dépenses de consommation et de l'investissement des entreprises. Les créations d'emploi sont restées solides mais l'avenir reste flou en raison notamment de la politique économique et des réformes fiscales actuelles, ainsi que par les catastrophes climatiques, de plus en plus nombreuses et inévitables, et qui pèsent très lourdement sur leur économie.

En Chine, la croissance devrait encore être robuste (6,8%) grâce notamment aux investissements publics dans les infrastructures. En revanche, elle devrait être plus modérée en 2018 compte tenu de la diminution des mesures de relance et de la poursuite des efforts engagés pour stabiliser l'endettement des entreprises et rééquilibrer l'économie.

En Russie, les prévisions sont plus optimistes que précédemment. Après une année 2016 difficile (-0,2%), l'activité accélère rapidement (2% du PIB en 2017 et 2,1% pour 2018). La hausse des prix du pétrole et la baisse des taux d'intérêt ont stimulé la croissance à court terme alors que les salaires ont augmenté.

Enfin pour l'Inde, les prévisions ont été revues à la baisse. Après une croissance de 7,1% en 2016, elle devrait s'élever à 6,7% en 2017.

B – Contexte économique national

En France, d'après les dernières prévisions de l'Insee, la croissance devrait atteindre 1,8% en 2017, soit 0,2 point de plus que ce qui était prévu en juin, après trois années de croissance plus modeste autour de 1%.

Ce net rebond de la croissance est notamment dû au sursaut du tourisme et au redémarrage du secteur de la construction.

En revanche, de nombreuses inquiétudes demeurent quant au déficit public et à l'atteinte de l'objectif des 3% du PIB dès fin 2017.

Ainsi le montant des économies devrait être revu à la baisse :

- l'État, avec 8 milliards, devrait supporter la majeure partie des mesures d'économies, même si le nombre de suppressions de postes dans la fonction publique d'État sera moins important que prévu (1.600 postes supprimés pour le moment, sur les 50.000 promis sur l'ensemble du quinquennat).
- Trois secteurs seront principalement mis à contribution : l'emploi, avec une réduction drastique des contrats aidés ; le logement, avec une forte baisse des APL, notamment dans le logement social ; et les transports, avec le gel de plusieurs grands projets d'infrastructures.
- Les collectivités locales et la sécurité sociale feront également les frais de ces options. Les premières devront réduire leurs dépenses de près de 2,6 milliards d'euros. La sécurité sociale devrait quant à elle devoir économiser environ 5,5 milliards d'euros.

Le projet de Loi de finances pour 2018 et la nouvelle loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2018-2022

Le Projet de Loi de Finances 2018 s'est construit dans le cadre d'un changement de majorité présidentielle et de la mise en place d'une Conférence Nationale des Territoires (CNT). Cette instance de concertation entre l'Etat et les collectivités travaille sur 5 chantiers dont l'élaboration d'un pacte financier sur la mandature.

Ce pacte financier doit permettre de définir :

- Les modalités de participation des collectivités à la maîtrise de la dépense publique,
- Les garanties apportées aux collectivités en termes de visibilité sur leurs ressources : refonte de la fiscalité locale, financement et gestion des allocations individuelles de solidarité, soutien de l'Etat aux investissements, renforcement de la péréquation,
- Les leviers de souplesse possibles (allègement des normes, allègement de la gestion dans la fonction publique territoriale).

L'Etat a défini parallèlement une loi de programmation des finances publiques pour la période 2018-2022 dont l'objectif premier est le retour à un équilibre structurel et la réduction de l'endettement public en fixant une trajectoire en 5 ans de :

- 5 points de PIB de dette publique en moins
- 3 points de PIB de dépenses publiques en moins

La LPFP se fixe un objectif de diminution du déficit public sous la barre des 3% du PIB dès 2017. Afin d'atteindre cet objectif, toutes les administrations sont appelées à participer à l'effort national de réduction de la dépense publique fixée à -50 Milliards d'euros (Mds€) sur la période.

Les collectivités locales devront contribuer à hauteur de 13 Md€ (soit 2,6 Mds€/an et 16% de l'effort demandé), sans baisse programmée de la DGF. Il s'agit dès lors pour l'Etat de contraindre les collectivités à diminuer leurs dépenses de fonctionnement en leur fixant un objectif d'évolution annuelle des dépenses locales à +1,2 %, inflation comprise, de façon à accroître leur autofinancement et réduire leur recours à l'emprunt.

Une des mesures phare du nouvel exécutif aura une incidence majeure sur l'économie des collectivités locales : il s'agit de l'exonération progressive de la taxe d'habitation, une des principales ressources des communes.

Ce dégrèvement va se réaliser sur 3 ans, à compter de 2018. En 2018 et 2019, la cotisation de TH restant à charge des foyers concernés par le dégrèvement sera abattue de 30 %, puis de 65 % dans la limite des éventuels plafonnements. Le montant du dégrèvement sera calculé sur la base des taux et des abattements en vigueur en 2017. Les hausses ultérieures à 2017 de taux de TH ou

de taxe GEMAPI, les suppressions des abattements votés par les collectivités et les hausses de taux décidées par les établissements publics fonciers seront supportées par les contribuables.

Le Président a promis que l'exonération de 80 % des ménages de cette taxe n'aurait pas d'incidence sur le budget des communes, mais les élus locaux, échaudés par cinq ans de restrictions budgétaires (baisse de près de 50 % de la dotation globale de fonctionnement sur 5 ans), doutent que les compensations financières de l'État se fassent à l'euro prêt.

Au cours des cinq dernières années, la part du budget des collectivités dans le PIB a déjà baissé de près de 7 %, et certains voient dans cette réforme un moyen pour contraindre encore leurs efforts budgétaires.

L'exonération de la taxe d'habitation, au même titre que la baisse des dotations de l'État, va à l'encontre du droit des collectivités locales, affirmé par la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, « à s'administrer librement par des conseils élus ». Ce droit inclut le « principe d'autonomie financière » et, par là même, la capacité des collectivités à fixer l'assiette et le taux d'imposition, en particulier de la taxe d'habitation.

La suppression progressive de la taxe d'habitation pour 80% de la population inquiète, car même s'il est confirmé qu'elle sera compensée par dégrèvement, rien ne garantit que ce dispositif perdure. En 2000, la suppression de la taxe d'habitation pour les régions avait été compensée par un dégrèvement. En 2001, il s'est transformé en exonération et il n'en reste depuis plus rien.

En effet le dégrèvement résulte d'une disposition législative sur la situation des contribuables ou de leurs biens, conduisant à réduire en tout ou partie le montant dû par le contribuable ; l'État prend entièrement à sa charge les dégrèvements et verse leur compensation aux communes, contrairement aux exonérations, qui ne sont pas intégralement compensées. La réforme de la taxe professionnelle il y a quelques années a présenté le même processus, avec une perte moyenne de 10% pour les collectivités.

Il est bon à rappeler la décision du gouvernement de 13 milliards d'économies dans les 5 ans à venir, sachant qu'au dernier quinquennat la baisse a déjà été de 10 milliards d'Euros...

En plus de l'objectif de la Loi de Programmation des Finances Publiques de réduire les dépenses de fonctionnement des communes, il est à noter :

- Des contraintes nouvelles, telles l'interdiction des produits phytosanitaires...
- Des transferts de nouvelles compétences, non compensées telles que cartes d'identité retirées aux petites communes, passeports, changement de prénom, désormais les pacs ...
- Des mesures qui ont un coût en moyens, en temps et qui de plus diminuent la qualité du service public rendu aux concitoyens ...

Stabilisation des concours financiers aux collectivités locales à +0,6 % :

- La dotation globale de fonctionnement ne devrait pas baisser davantage en 2018, sachant qu'il est prévu un système de « malus » pour les communes qui ne diminueront pas leurs dépenses de fonctionnement ou qui n'investiront pas dans la construction de nouveaux locaux. La contribution au redressement des finances publiques via le vecteur de la DGF n'est pas reconduite. Le montant de la DGF est fixé à 27,05 Mds€ en PLF 2018, contre 30,86 Mds€ en LFI 2017, soit une baisse de 3,8 Mds€ correspondant au montant de la DGF retiré aux Régions et remplacé par l'Etat par un transfert d'une partie de ses recettes de TVA. La DGF est abondée de 95 M€ pour financer en partie la péréquation verticale.
- L'enveloppe de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), quant à elle, doit rester stable à 996 millions d'euros.
- Le FCTVA serait garanti à hauteur de 88M€ sans contrepartie, avec un allègement de la procédure de déclaration et de contrôle.
- Les allocations compensatrices, variables d'ajustement de l'enveloppe normée, sont diminuées pour notamment financer la hausse de la péréquation verticale, mais aussi pour tenir compte de la baisse d'exonération de taxe d'habitation des personnes de conditions modestes. Le taux de minoration de ces variables sera de - 9,2 %.

- La hausse des dotations de péréquation verticale (+190 M€) est financée à moitié par les prélèvements opérés sur la DGF et à moitié par l'écrêtement de la dotation forfaitaire.
- Concernant la péréquation horizontale (entre les collectivités) le Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC) est maintenu à son niveau de 2016 et 2017, soit 1 milliard d'euros. L'objectif initial de doubler ce fonds, soit 2 % des recettes fiscales du bloc communal, est abandonné.
- Une Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) est créée, en prolongement du fonds de soutien mis en place en 2016. D'un montant de 655 M€, elle est composée de deux parts : une pour financer des projets répondant aux priorités de l'Etat (transition énergétique, mise aux normes et sécurisation, mobilité, logement,...) avec cette année la rénovation des bâtiments scolaires, et une seconde part de 50 M€, pour les collectivités qui s'engagent dans un contrat de maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement.
- Hausse de la dotation pour les titres sécurisés qui passera de 5.050 € à 8.580 €.
- Actualisation des valeurs locatives foncières : devrait être de l'ordre de +1,2 % en 2018.
- Reconduction des exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties des bailleurs sociaux bénéficiant d'une décision d'octroi de subvention ou de prêt aidé avant le 31 décembre 2022 (au lieu de 2018).
- Taxe GEMAPI : Validation des décisions prises avant le 1/10/2017 et délai d'institution pour 2018 repoussé au 15/02/2018.

C – Contexte économique local

- Assimiler la suppression progressive de la taxe d'habitation
- Préserver au maximum le levier fiscal
- Maîtriser les charges de fonctionnement et de la masse salariale, tout en maintenant la qualité du service rendu à la population.
- Maintien du soutien aux associations
- Poursuite de la participation aux actions entreprises dans le cadre du Schéma de mutualisation proposé par la CAVM. Rationaliser pour gagner en efficacité, faire ensemble ce que l'on ne peut plus faire tout seul et faire des économies sont les finalités du schéma de mutualisation 2015-2020.
- Stabilisation de la dette
- 3^{ème} année et dernière année de réalisation des travaux d'accessibilité selon le calendrier défini dans l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)
- Poursuivre les investissements de manière modérée, en sollicitant les subventions appropriées – Projet de réhabilitation et d'extension de la Salle des Fêtes, Travaux d'esthétisme du réseau « électricité » Impasse Mary avec réfection de voirie et trottoirs.

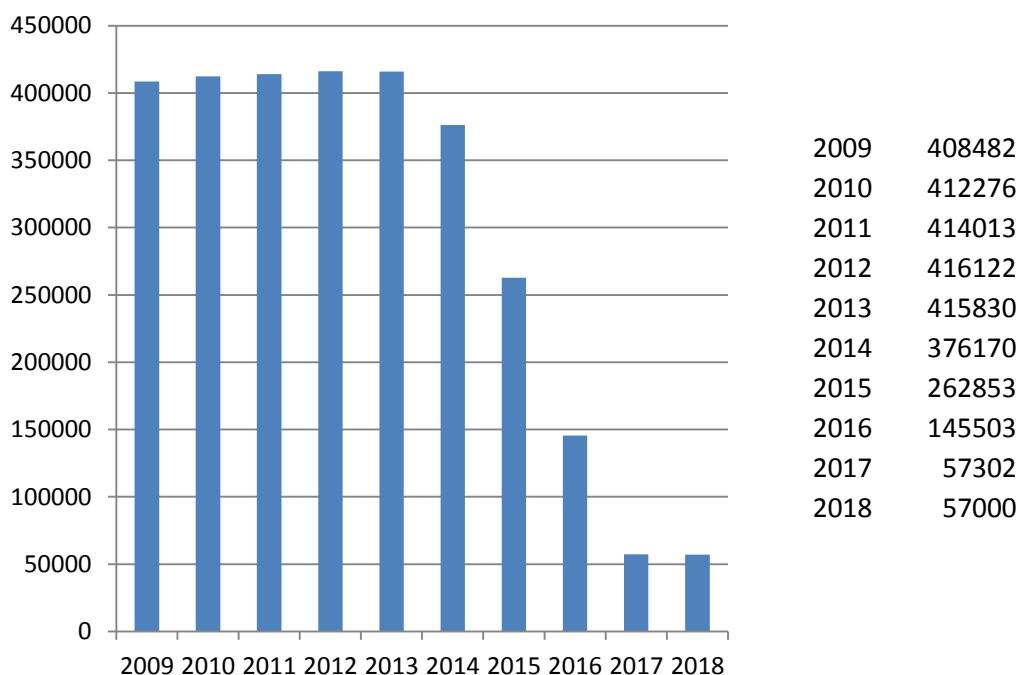
2 – Les orientations municipales

A – Les Recettes

DGF

Depuis 2014 les communes ont été associées à l'effort de redressement du déficit public. Pour 2017 il avait été prévu un montant bien supérieur à ce qui a réellement été versé (102 000 au BP 2017 – versé 57302). Cependant, comme indiqué plus haut, les dotations 2018 seront égales à celles de 2017, majorées ou minorées des évolutions de la population et écrêtées en fonction du potentiel fiscal par habitant*.

Voici le tableau reprenant les versements depuis 2009 et une projection sur 2018



Fiscalité

Le nouveau dispositif du dégrèvement de la taxe d'habitation prévoit une montée en puissance progressive jusqu'en 2020 (30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020). Toutefois, celui-ci pose le principe de la neutralité fiscale pour les collectivités puisqu'elles conservent le pouvoir du taux ainsi que la possibilité de modifier les abattements.

La loi de finances pour 2018 prévoit une augmentation des bases d'imposition 1.2%. Le tableau ci-dessous reprend les bases prévisionnelles 2017 et effectives (avec une variation des bases du foncier bâti de + 2.32%). Plusieurs hypothèses vous sont présentées :

- Produit fiscal par habitant = 2 458 200/ 4481 =558,48

Scénario d'augmentation des bases et / ou des taux d'imposition

	Bases prévisionnelles 2017	Bases effectives 2017				Bases prévisionnelles 2018			si augmentation de 1,2% des bases et mêmes taux		Si augmentation des taux	
									1%	2%		
TH	2 793 572,00	2 795 937,00	22,51	629 365,42	2 829 488,00	22,51	636 917,75	22,74	643 286,93	22,96	649 656,10	
THLV		58 969,00	22,51	13 273,92	58 969,00	22,51	13 273,92					
TF Bâti	6 033 603,00	6 173 448,00	28,84	1 780 422,40	6 247 529,00	28,84	1 801 787,36	29,13	1 819 805,24	29,42	1 837 823,11	
TF non bâti	48 433,00	48 268,00	70,18	33 874,48	48 847,00	70,18	34 280,82	71,09	34 726,48	71,58	34 966,44	
				2 456 936,23			2 486 259,86		2 497 818,64		2 522 445,66	
		perçu		2 458 200,00								
		en supp		1 263,77								
					Variation		28 059,86		39 618,64		64 245,66	

Autres recettes

Des demandes de subvention avaient été déposées l'an dernier pour les travaux de la Salle des Fêtes : seule l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs nous a été accordée pour 191 040 euros.

Cependant, un nouveau dossier de demande de subvention DETR a été déposé pour un montant de 201 414 euros.

Dans le même temps, une étude sur la possibilité de recourir à l'emprunt a été réalisée et a montré que la commune pouvait contracter un montant compris entre 800 000 et 1 000 000 d'euros sans compromettre la santé financière de celle-ci.

Il reste des recettes d'investissement à percevoir :

- Pour le restaurant scolaire : un solde de 201 000 euros par la Région au titre de l'ANRU ainsi que 54 000 euros au titre du FSIC par Valenciennes Métropole.
- Pour les travaux de réfection de l'Ecole Maternelle de Blanc-Misseron nous attendons un versement de 7000 euros de réserve parlementaire
- Enfin, 39 200 euros de TEPCV par le Ministère de l'Ecologie via Valenciennes Métropole pour l'éclairage public.

Il reste encore un montant de 111 080 € au titre de la dernière enveloppe du FSIC qui sera mobilisé pour les travaux de la Salle des Fêtes.

En fonctionnement, pour la deuxième année consécutive, les remboursements de salaire des agents en arrêt de maladie sont assez conséquents. Cependant, il s'agit là de recettes ayant un caractère exceptionnel et sur lesquelles la commune ne saurait compter chaque année. L'an dernier la commune a ainsi perçu plus de 121 000 euros, montant qui ne devrait pas dépasser 65 000 euros cette année.

Le montant du FCTVA pour l'année 2018 devrait avoisiner 270 000 euros, montant important du fait du montant des travaux payés pour le restaurant scolaire.

Enfin, la Loi de Finances pour 2018 ayant pérennisé la Dotation de Soutien à l'Investissement Local en l'inscrivant dans le code général des collectivités territoriales, l'enveloppe 2018 a été portée à 615 millions d'euros. La commune déposera au plus tard pour le 6 Avril une demande au titre des travaux de désamiantage.

B – Les Dépenses

Résultats 2017

L'année 2017 a vu ses dépenses de fonctionnement baisser. Sur les 6 022 407 euros prévus, 5 346 958 euros ont été réellement dépensés, soit 88, 78 %.

Des efforts ont été consentis à bien des niveaux : la souscription d'un contrat de fauchage avec la Société ID VERDE, l'adhésion au groupement de commande de fourniture d'énergie, la maîtrise des dépenses de petit matériel, la réalisation des travaux du hall de l'Hôtel de Ville par le personnel technique, l'engagement de la commune d'adhérer au schéma de mutualisation de Valenciennes Métropole sous forme de prestations régulières ou ponctuelles..

Charges COMPTE ADMINISTRATIF 2017						Produits COMPTE ADMINISTRATIF 2017					
Imp	Réel	Rat	Total 1	Ordre	Total	Imp	Réel	Rat	Total 1	Ordre	Total Titres
011	1 078 043	19 016	1 097 059		1 097 059	013	138 074	0	138 074		138 074
012	2 611 753		2 611 753		2 611 753	70	132 645	0	132 645		132 645
014	1 000	0	1 000		1 000			0	0		0
		0	0		0	72		0	0	61 684	61 684
65	1 343 672		1 343 672		1 343 672	73	4 867 453	0	4 867 453		4 867 453
		0	0		0	74	269 841		269 841		269 841
		0	0		0	75	81 304	0	81 304		81 304
66	78 854	26 414	105 268		105 268	76		0	0		0
668		0	0		0			0	0		0
67	5 531		5 531		5 531	77	-29 432	33 627	4 195	1 200	5 395
675		0	0		0	775		0	0		0
68		0	0	173 108	173 108	78		0	0		0
		0	0		0	79		0	0		0
Tot	5 118 853	45 430	5 164 283	173 108	5 337 390	Tot	5 459 884	33 627	5 493 511	62 884	5 556 395
Excédent d'exploitation hors affectation des résultats (tous mandats et tous titres)											219 005
Résultat n-1 (002)						Résultat n-1 (002)					594 985
Excédent d'exploitation (tous mandats et tous titres + Affect de résultat)											813 989
Epargne brute (hors opérations d'ordre)											329 228
Epargne nette (Epargne brute - Remboursement du capital de la dette)											76 323
Dépenses d'investissement						Recettes d'investissement					
Imp	Réel		Total 1	Ordre	Total	Imp	Réel		Total 1	Ordre	Total
10	87 000		87 000		87 000	10	496 327		496 327		496 327
13	0		0	1 200	1 200	13	7 000		7 000		7 000
15			0		0	15	0		0		0
16	252 906		252 906		252 906	16			0		0
19	0		0		0	19			0		0
20	1 643		1 643		1 643	204	0		0	160 000	160 000
204	160 000		160 000	160 000	320 000	22	0		0		0
21	116 592		116 592	61 684	178 276	23			0		0
23	322 816		322 816		322 816	27			0		0
22	0		0		0	28	0		0	173 108	173 108
27	0		0		0	481	0		0		0
481	0		0		0		0		0		0
Tot	940 957	0	940 957	222 884	1 163 841	Tot	503 327	0	503 327	333 108	836 435
Deficit reportés (001)					384 461	Excédents reportés (001)					
Besoin d'investissement											-711 867
RAR dépenses					156 920	RAR recettes					301 200
TOTAL					7 042 612						7 289 014

RATIOS DE 2013 A 2017

	2013	2014	2015	2016	2017
Population	4 484	4 531	4 522	4 504	4 481
Rappel RRF	5 510 457	5 773 180	5 623 688	5 602 172	5 493 511
Rappel DRF	4 620 276	4 929 575	5 142 614	5 139 203	5 164 283
Excédent d'exploitation	937 027	1 160 994	1 195 713	973 965	813 989
Epargne brute	890 181	843 606	481 074	462 969	329 228
Epargne Brute en % des RRF	16%	15%	9%	8%	6%
Epargne de gestion ou Marge brute	1 038 770	974 795	602 645	581 343	434 496
Epargne de gestion en % des RRF	19%	17%	11%	10%	8%
Taux de rigidité	43%	43%	47%	47%	49%
Charges des personnel / RRF	41%	41%	45%	45%	48%
Frais financiers / RRF	3%	2%	2%	2%	2%
Charges des personnel / DRF	49%	48%	49%	49%	51%
Frais financiers / DRF	3,2%	2,7%	2,4%	2,3%	2,0%
Annuité de la dette	499 962	387 251	371 138	380 567	358 174
Annuité en % des RRF	9,1%	6,7%	6,6%	6,8%	6,5%
Frais financiers	148 589	131 189	121 571	118 374	105 268
Capital de la dette	351 373	256 063	249 567	262 193	252 906
Epargne nette	538 807	587 543	231 507	200 776	76 323
Epargne nette dont fonds de concours	538 807	587 543	231 507	200 776	76 323
Fonds de roulement	600 768	953 407	1 408 983	589 324	102 122
Encours de dette (31/12)	3 313 065	2 961 692	2 280 213	2 618 019	2 365 114
Dette / habitants	739	654	504	581	528
Coef de surendettement	0,60	0,51	0,41	0,47	0,43
Capacité de désendettement	3,7	3,5	4,7	5,7	7,2
Taux d'équipement	6%	6%	12%	33%	8%
Total dépenses d'équipements	331 756	327 229	700 424	1 867 540	439 409
Dépenses d'équipement / habitants	74	72	155	415	98

On constate une baisse conséquente de fond de roulement due en particulier au besoin de financement de la section d'investissement.

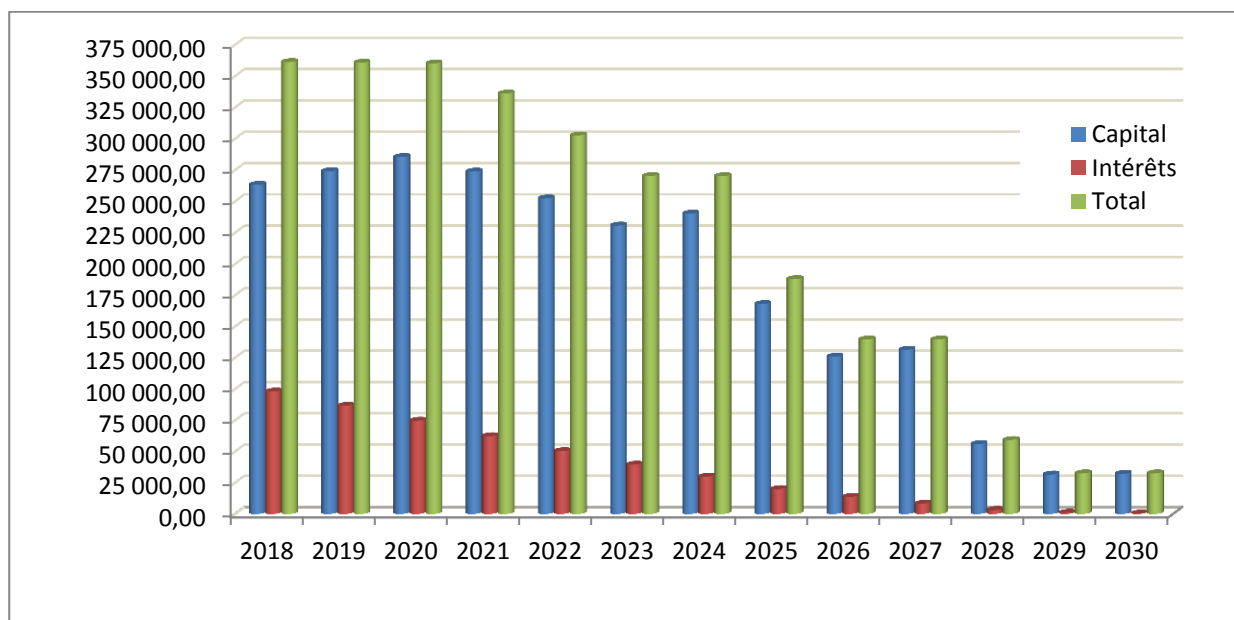
Situation de la dette

La capacité de désendettement (calculée par rapport à l'épargne brute (RRF – DRF)) de la commune passe cette année à 7,2 ans (la commune avait eu recours à l'emprunt en 2016) mais reste toutefois inférieure au seuil de 10 ans avec un coefficient de surendettement (calculé quant à lui par rapport aux recettes réelles de fonctionnement) ou (en pourcentage des RRF) qui baisse à 0.43

Les futurs travaux de la Salle des Fêtes nécessitant la contractualisation d'un emprunt compris entre 800 000 et 1 000 000 d'euros remboursés sur 13 ans, ces ratios passeraient respectivement à 10.2 années en ce qui concerne la capacité de désendettement, ce qui reste correct, et à 0.61 en ce qui concerne le coefficient de surendettement, ce qui est, là aussi raisonnable, puisqu'il est encore en dessous du seuil critique de 1*.

Voici deux tableaux prévisionnels d'amortissement de la dette sans et avec un emprunt de 1 000 000 euros :

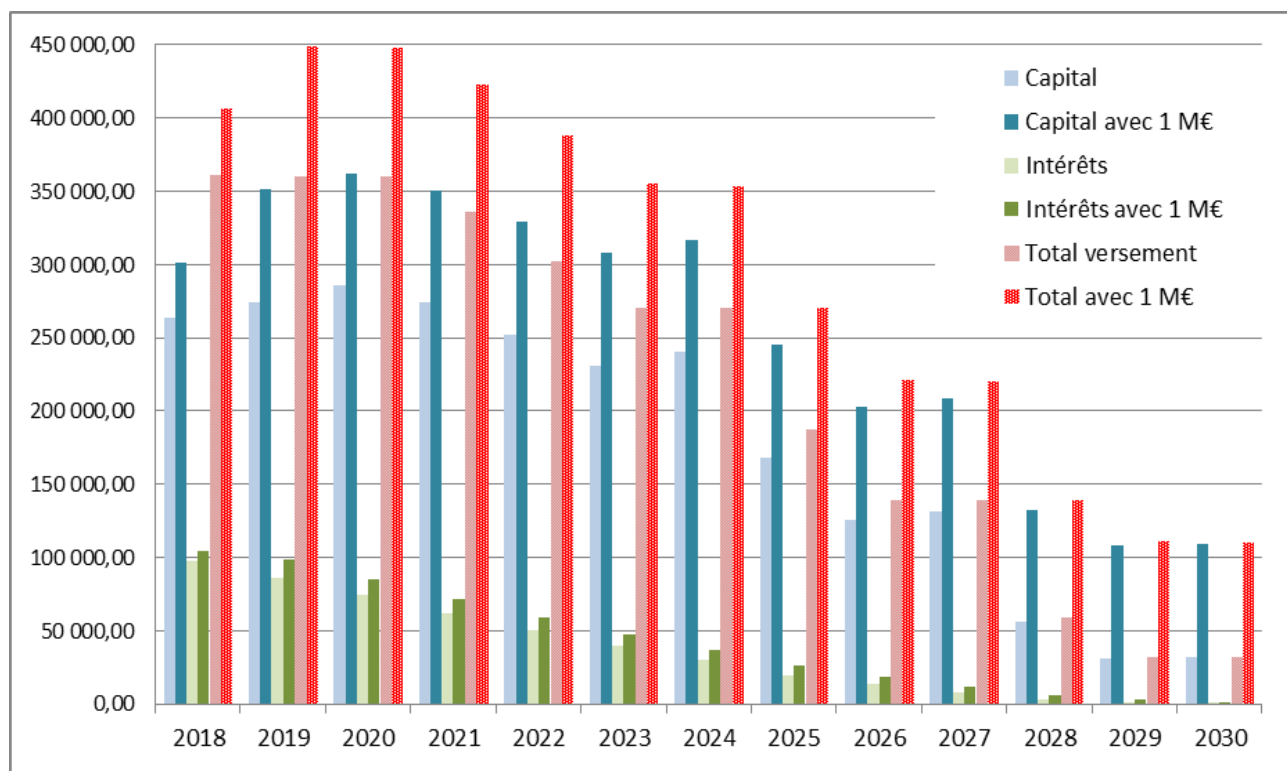
Evolution des remboursements par année - Ville CRESPIN - 2018



Evolution des remboursements par année			
Année	Capital	Intérêts	Total versement
2018	263 282,07	97 966,70	361 248,77
2019	274 122,88	86 577,13	360 700,01
2020	285 439,23	74 688,22	360 127,45
2021	273 835,44	62 277,16	336 112,60
2022	252 373,63	50 295,85	302 669,48
2023	230 739,00	39 488,86	270 227,86
2024	240 257,49	29 866,77	270 124,26
2025	168 006,34	19 969,27	187 975,61
2026	125 931,06	13 736,51	139 667,57
2027	131 430,71	8 236,99	139 667,70
2028	55 977,19	3 238,99	59 216,18
2029	31 558,84	981,48	32 540,32
2030	32 159,66	380,66	32 540,32
TOTAL	2 365 113,54	487 704,59	2 852 818,13

* Sous réserve du maintien au niveau actuel du montant des recettes réelles

Evolution des remboursements par année avec emprunt de 1M€- Ville CRESPIN - 2018

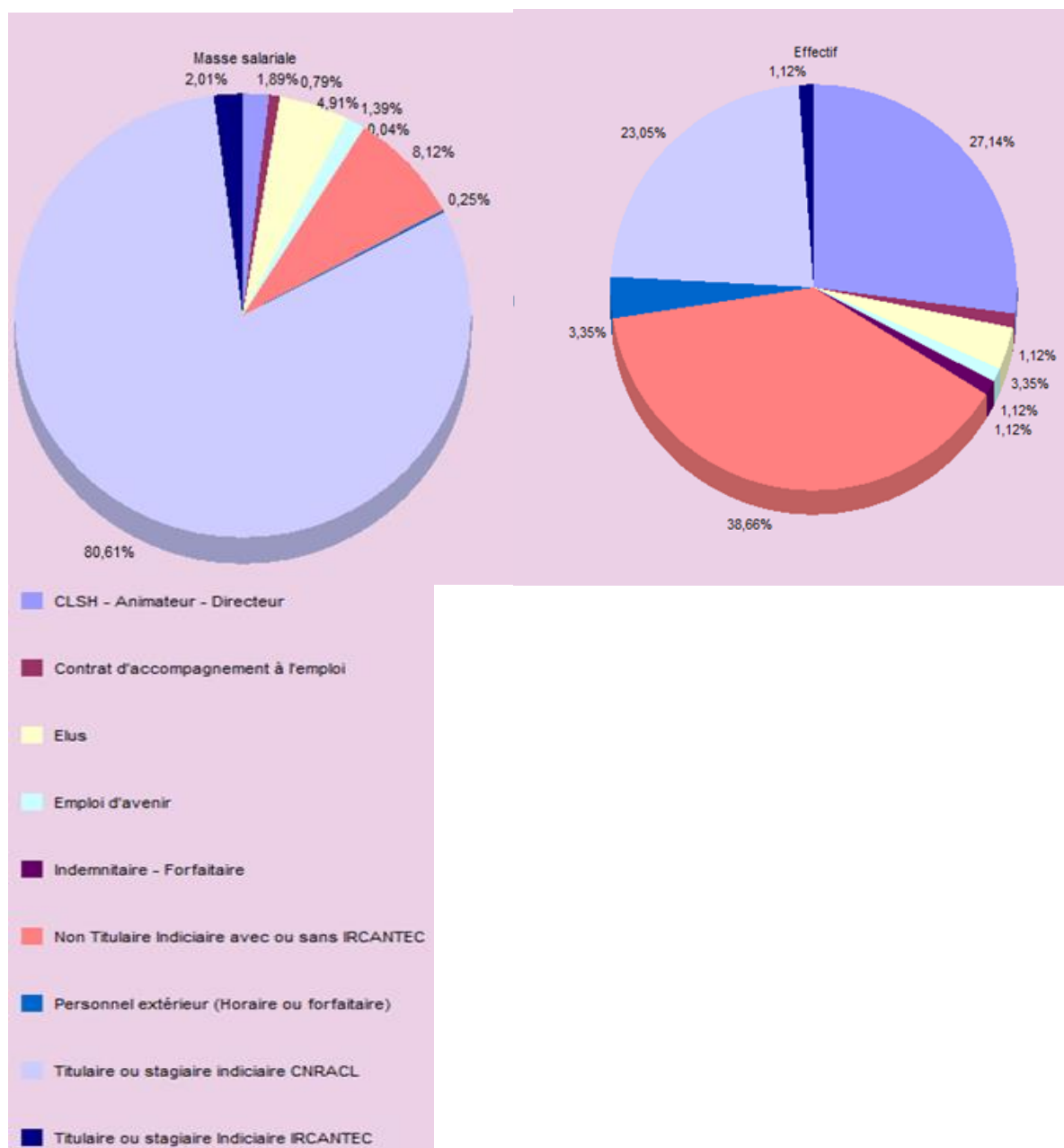


Evolution des remboursements par année						
Année	Capital	Capital avec 1 M€	Intérêts	Intérêts avec 1 M€	Total versement	Total avec 1 M€
2018	263 282,07	301 743,61	97 966,70	104 816,32	361 248,77	406 559,93
2019	274 122,88	351 045,96	86 577,13	98 235,79	360 700,01	449 281,75
2020	285 439,23	362 362,31	74 688,22	85 385,33	360 127,45	447 747,64
2021	273 835,44	350 758,52	62 277,16	72 012,74	336 112,60	422 771,26
2022	252 373,63	329 296,71	50 295,85	59 069,89	302 669,48	388 366,60
2023	230 739,00	307 662,08	39 488,86	47 301,36	270 227,86	354 963,44
2024	240 257,49	317 180,57	29 866,77	36 717,73	270 124,26	353 898,30
2025	168 006,34	244 929,42	19 969,27	25 858,69	187 975,61	270 788,11
2026	125 931,06	202 854,14	13 736,51	18 664,40	139 667,57	221 518,54
2027	131 430,71	208 353,79	8 236,99	12 203,33	139 667,70	220 557,12
2028	55 977,19	132 900,27	3 238,99	6 243,80	59 216,18	139 144,07
2029	31 558,84	108 481,92	981,48	3 024,75	32 540,32	111 506,67
2030	32 159,66	109 082,74	380,66	1 462,39	32 540,32	110 545,13
2031		38 461,50		180,29		
TOTAL	2 365 113,54	3 365 113,54	487 704,59	571 176,81	2 852 818,13	3 897 648,56

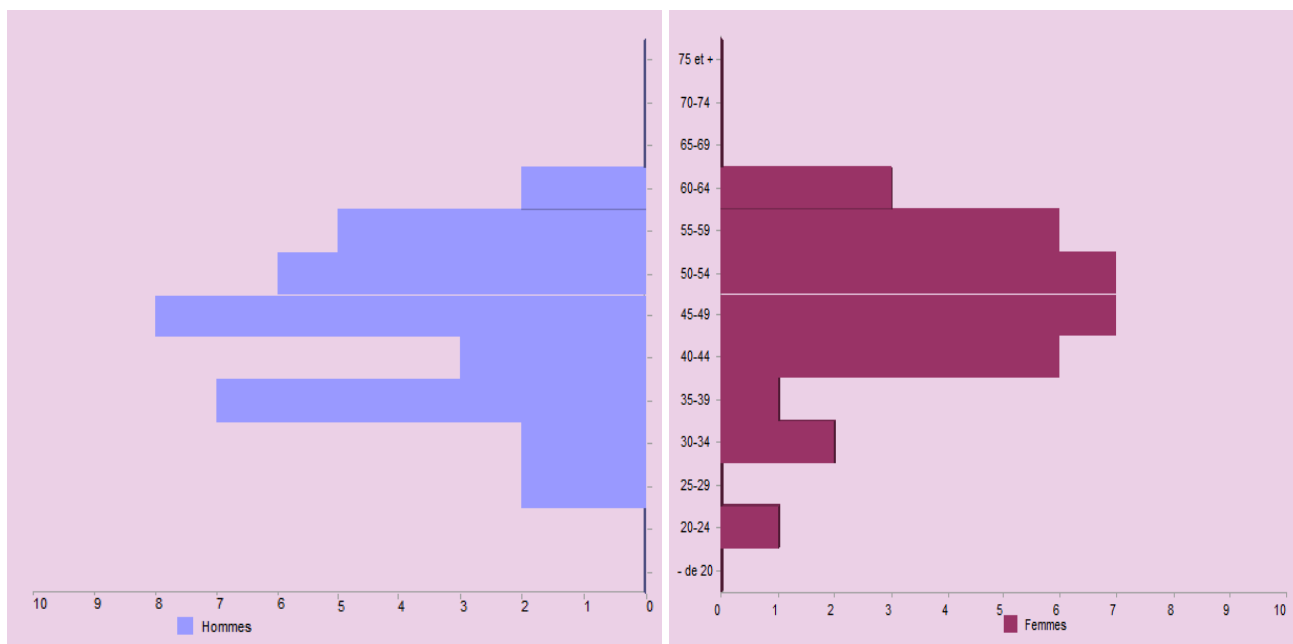
Le Personnel

Les charges de personnel ont été maîtrisées malgré le recrutement en Mai 2017 d'un Directeur Général des Services et le reclassement de tous les agents. Des départs en retraite n'ont pas été remplacés, sauf une ATSEM à l'école maternelle de Blanc-Misseron. On remarque tout de même un vieillissement du personnel.

Répartition par catégorie de salariés depuis le début de l'année - Ville CRESPIN - 2017



Pyramides des âges des agents actifs - Ville CRESPIN - mars 2018



Pyramide des âges des agents actifs				
Tranche d'âges	Hommes	Femmes	Total	% d'agents
- de 20	0	0	0	0,00%
20-24	0	1	1	1,47%
25-29	2	0	2	2,94%
30-34	2	2	4	5,88%
35-39	7	1	8	11,76%
40-44	3	6	9	13,24%
45-49	8	7	15	22,06%
50-54	6	7	13	19,12%
55-59	5	6	11	16,18%
60-64	2	3	5	7,35%
65-69	0	0	0	0,00%
70-74	0	0	0	0,00%
75 et +	0	0	0	0,00%
TOTAL	35	33	68	100,00%

Pour 2018, l'Etat a transformé les « contrats aidés » (Contrats d'Avenir et CUI-CAE) en « parcours emploi compétences ».

Les contrats qui prennent fin dans le courant de l'année ne seront pas reconduits : c'est le cas du dernier CUI-CAE qui se terminera en Août 2018. Quant au dernier contrat d'Avenir, il doit se terminer en Septembre 2019.

Quelques départs en retraite sont prévus : un agent de service de l'Ecole Maternelle du Centre et un agent des services techniques.

La hausse de la CSG impactera essentiellement les salariés qui voient, malgré l'instauration d'une indemnité compensatrice, leur pouvoir d'achat baisser.

La concierge de l'Ancienne Mairie, en retraite depuis fin janvier, ne sera pas remplacée.

2017 a été marquée par un recours aux contractuels assez conséquent du fait de l'absentéisme de courte comme de longue durée.

Le rétablissement du jour de carence dans la fonction aura sans doute un impact combiné avec la mise en place du RIFSEEP qui prévoit une proratisation du montant des primes en fonction du nombre de jours d'arrêt de travail.

Les investissements

L'année 2017 a vu la fin du paiement des factures du restaurant scolaire

Ainsi que les travaux en régie du Hall de l'Hôtel de Ville avec le changement de la porte de garage des services techniques qui a malheureusement été vandalisée il y a peu.

RECAPITULATIF TRAVAUX EN REGIE 2017

Lieu	Montant des travaux	Part des Salaires	Total	Prévision budgétaire	
				Montant	Poste
TRAVAUX DE BATIMENT					
Hôtel de Ville	30 647,39	18 257,76	48 905,15	49 060,00	21 311
Aménagement	30 647,39	18 257,76	48 905,15		
Total	39 735,24	21 948,71	61 683,95	61 860,00	

Les travaux de l'Adap se sont poursuivis toujours effectués par le personnel communal. En voici le détail :

RECAPITULATIF TRAVAUX EN REGIE 2017

Lieu	Montant des travaux	Part des Salaires	Total	Prévision budgétaire	
				Montant	Poste
ADAP					
Bâtiments	9 087,85	3 690,95	12 778,80	12 800,00	21 318
Salle J Murez	690,24	280,33	970,57		
Salle Renaissance	1 358,73	551,84	1 910,57		
Mairie	5 129,48	2 083,29	7 212,77		
Tribunes	819,53	332,84	1 152,37		
CCAS	1 089,87	442,64	1 532,51		

Pour 2018 les projets sont :

- Les travaux de réhabilitation de la Salle des Fêtes
- Les Travaux d'esthétisme du réseau « électricité » Impasse Mary et la réfection de la voirie
- Les travaux de désamiantage des salles de sport
- La poursuite des travaux de l'Adap avec le décalage du projet de l'ascenseur de l'Hôtel de Ville
- Les travaux de rénovation de la salle de la Renaissance qui devraient être pris en charge sur le budget de fonctionnement sous réserve des produits réellement encaissés de la fiscalité locale
- La rénovation en leds du quartier des Vertes Prairie et de la Résidence Saint-Landelin
- La fin de la convention financière avec le SIVOM pour le financement des travaux de l'ANRU qui permettra au SIVOM de clôturer l'opération en 2019 (solde de la participation financière de la ville pour 2018 arrêté à 191 439,88 euros)

3 – Le budget annexe Lotissement du Cdt O'Reilly

Il reste seulement 2 terrains à vendre et un pour lequel nous avons une promesse d'achat.

Les comptes sont arrêtés comme suit à ce jour :

RESULTATS 2017

		DEPENSES	RECETTES	Solde
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultats de l'exercice 2017	39 246,20	72 402,70	101 006,02
	Résultats antérieurs reportés Excédent 002		67 849,52	
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats de l'exercice 2017	0,00	34 416,20	-134 065,57
	Résultats antérieurs reportés DEFICIT 001	168 481,77		
	SOLDE GLOBAL	207 727,97	174 668,42	-33 059,55

Restes à Réaliser au 31/12/2017	Investissement			0,00
---------------------------------	----------------	--	--	------

Résultats cumulés		207 727,97	174 668,42	-33 059,55
-------------------	--	------------	------------	------------

Reprise anticipée	Prévision d'affectation en réserve cpte 1068			
-------------------	--	--	--	--

Report en fonctionnement Excédent 002			101 006,02	
--	--	--	------------	--

Report en investissement Déficit 001			-134 065,57	
---	--	--	-------------	--